

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 237/06

MDE 15/080/2006 – ÉFAI

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

ISRAËL / LIBAN **La population civile au Liban, en particulier les enfants**

Londres, le 1^{er} septembre 2006

Au cours des trente-quatre jours du conflit qui a opposé Israël et le *Hezbollah* (Parti de Dieu), avant l'entrée en vigueur du cessez-le-feu le 14 août, les forces israéliennes ont lancé des bombes en grappe, dont certaines n'ont pas explosé. Celles-ci représentent un danger pour des centaines de milliers de civils, en particulier les enfants, dans le sud du Liban. Jusqu'à présent, Israël n'a pas répondu de façon appropriée aux requêtes de l'Organisation des Nations unies (ONU). Celle-ci demande que lui soient remises des cartes détaillées des régions dans lesquelles des bombes à sous-munitions ont été utilisées, afin de faciliter leur enlèvement et de réduire ainsi le nombre potentiel de nouvelles victimes civiles.

À ce jour, d'après le Centre de coopération de l'action contre les mines des Nations unies, qui s'occupe des munitions non encore explosées au Liban, Israël a fourni quelques cartes qui se sont avérées inappropriées. En effet, celles-ci font référence à des zones « *contenant probablement des munitions n'ayant pas explosé* » mais ne précisent pas s'il s'agit de bombes en grappe ou d'autres types d'armes. Les autorités israéliennes ont déclaré que d'autres régions, pour lesquelles aucune carte n'a été fournie, pouvaient aussi vraisemblablement contenir des munitions tirées par leurs forces et n'ayant pas explosé.

Les bombes à sous-munitions libèrent plusieurs centaines de petites bombes sur une large zone. Ces bombes n'explosent pas nécessairement lors de leur impact, faisant ainsi planer une menace durable pour la population civile. Le 30 août, un haut fonctionnaire de l'ONU a révélé que 90 p. cent des frappes israéliennes utilisant des bombes à sous-munitions se sont produites au cours des dernières soixante-douze heures du conflit, alors qu'un cessez-le-feu était en vue. Le Centre de coordination de l'action contre les mines des Nations unies a identifié à ce jour plus de 400 sites contenant jusqu'à 100 000 petites bombes n'ayant pas explosé.

Les délégués d'Amnesty International au Liban ont trouvé de nombreuses bombes à sous-munitions intactes dans les villages, et parfois même à l'intérieur des habitations. Ils ont parlé aux victimes des armes à dispersion ainsi qu'aux membres de leur famille, notamment à Abbas Yusef Shibli, un garçon de six ans. Ce dernier a décrit ce qui s'était passé quand il avait tenté de ramasser l'une de ces bombes dans le village de Blida, le 26 août. Abbas Yusef Shibli a expliqué qu'il était en train de jouer avec trois camarades ; il avait voulu ramasser un objet qui ressemblait à une « *bouteille de parfum* ». Abbas a été victime d'une rupture du colon et de la vésicule biliaire ; il a un poumon perforé, et le nerf médian a également été touché. Cet enfant a déjà subi deux transfusions sanguines. Ses trois camarades ont aussi été blessés, mais ont quitté l'hôpital au bout de deux jours.

Le 28 août, Hussein Qaduh, dix-neuf ans, étudiant en comptabilité à l'Institut technique islamique de Beyrouth, a été grièvement blessé par l'explosion d'une bombe à sous-munitions dans le village de Sultaniye, au sud du Liban, alors qu'il remontait une allée près d'un terrain de football. Lorsque les délégués d'Amnesty International se sont rendus sur place le lendemain, ils ont constaté que l'endroit était jonché de bombes à sous-munitions non explosées, certaines à quelques centimètres de l'allée sur laquelle on voyait encore des traces de sang. Hussein, victime d'une hémorragie au niveau des intestins et du foie, a subi une intervention chirurgicale. L'hémorragie a pu être stoppée mais des saignements persistent au niveau du cerveau. Son pronostic vital est extrêmement réservé.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'aviation israélienne a effectué plus de 7 000 frappes aériennes sur des cibles libanaises entre le 12 juillet et le 14 août, tandis que la marine procédait à 2 500 bombardements supplémentaires. Bien qu'elles aient touché l'ensemble du pays, ces attaques ont plus particulièrement visé certaines régions, notamment le sud du Liban, la vallée de la Bekaa et plusieurs quartiers de la capitale, Beyrouth. On estime le nombre de morts à 1 183, environ un tiers d'entre eux étaient des enfants ; 4 054 personnes ont été blessées et quelque 970 000 civils déplacés. Durant la même période, les forces du *Hezbollah* au Liban ont tiré plus de 3 600 roquettes sur le nord d'Israël, faisant 40 morts, environ 700 blessés, et plusieurs déplacés parmi la population civile.

Amnesty International exhorte le Conseil de sécurité des Nations unies à demander au secrétaire général de diligenter une enquête exhaustive, indépendante et impartiale sur les violations du droit international humanitaire commises par les deux parties au conflit, notamment sur les violations assimilables à des crimes de guerre. Ces investigations devront être menées par des experts qui recevront toutes les ressources et l'assistance nécessaires à leur mission. Les conclusions de l'enquête devront être rendues publiques et comprendre des recommandations visant à mettre un terme aux violations et à empêcher qu'elles ne se reproduisent.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en hébreu ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé du fait que les civils libanais, en particulier les enfants, risquent d'être tués ou blessés par l'explosion des bombes à sous-munitions utilisées par les forces israéliennes au cours du récent conflit ;
- exhortez les autorités israéliennes à prendre immédiatement des mesures afin de fournir des cartes à l'ONU, ainsi que toute autre information détaillant de façon exhaustive et précise les régions libanaises sur lesquelles ont été lancées des bombes en grappe et d'autres munitions n'ayant pas explosé, afin de permettre aux Nations unies d'organiser les opérations de déminage.

APPELS À :

Vice-Premier ministre et ministre de la Défense :

Amir Peretz
Deputy Prime Minister and Minister of Defence
Ministry of Defence
37 Kaplan Street, Hakiryia,
Tel Aviv 61909, Israël

Fax : + 972 3 691 6940 / 3 696 2757 / 3 691 7915

Courriers électroniques : sar@mod.gov.il ou pniot@mod.gov.il
ou aperetz@knesset.gov.il

Formule d'appel : *Dear Minister,* / Monsieur le Ministre,

Chef d'État-major :

Lieutenant-General Dan Halutz
IDF Chief of General Staff
c/o Ministry of Defence
7 A' Street, Hakiryia,
Tel Aviv, Israël

Fax : + 972 3 691 6940 / 3 608 0343

Courriers électroniques : info@mail.idf.il

Formule d'appel : *Dear Lieutenant-General,* / Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) ou Général, (si c'est une femme qui écrit)

COPIES aux représentants diplomatiques d'Israël dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 13 OCTOBRE 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*